



Avis du Conseil de Développement concernant les orientations pour le développement des énergies renouvelables sur le Pays Thur Doller

PREFACE

Contexte général

Cet avis du Conseil de Développement fait suite à la saisine du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller formulée en avril 2004 : « les énergies renouvelables, développement de leur utilisation et création de filières de développement économique ».

A l'issue de l'année 2003, le Conseil de Développement a exposé les résultats de ses travaux dans deux documents :

- *Restitution du premier cycle de travaux, Mars à Juin 2003 ; juin 2003*
- *Cahier des Recommandations, Septembre 2003.*

Ces documents font apparaître une forte volonté du Conseil de Développement d'œuvrer à la promotion des énergies renouvelables sur le territoire local. Le Conseil de Développement a également proposé que le Pays Thur Doller se dote d'un pôle de compétences « Energies Renouvelables ».

Le vocable « énergies renouvelables » appelle quelques commentaires. Les principales énergies renouvelables sont :

- **le solaire :**
 - thermique : production d'eau chaude à l'aide de panneaux capteurs ;
 - photovoltaïque : production d'électricité à l'aide de panneaux ;
 - passif (appelé encore bio-climatique) : lié à la conception des bâtiments ;
- **l'hydraulique :**
 - grande hydraulique pour les équipements nationaux ;
 - petite hydraulique dans le cas des micro-centrales ;
- **la géothermie :**
 - de grande profondeur : est l'objet de programmes expérimentaux (Sultz sous Forêt par exemple)
 - de faible profondeur : captage de calories dans le sol ou dans la nappe phréatique à l'aide d'un système de pompe à chaleur ;
- **la biomasse :**
 - production de chaleur à l'aide de chaudières bois ;
 - production de méthane ;
- **le vent :** l'énergie éolienne utilisée pour alimenter plusieurs milliers de foyers en électricité

Au côté de ces sources d'énergie, il convient d'identifier **un gisement tout aussi important, celui des économies d'énergie.**

Le Pays ne peut s'intéresser à toutes ces formes d'énergies renouvelables, dont certaines dépassent ses moyens ou ne correspondent pas aux ressources du territoire. Cependant, les champs d'action possibles restent nombreux : le solaire sous toutes ses formes, la petite hydraulique, la filière bois, la géothermie de faible profondeur et les économies d'énergie.

Ainsi, le Conseil de Développement estime que les « énergies renouvelables » peuvent représenter un axe de développement économique.

Les contours d'un engagement local

Créer une filière de développement économique autour des énergies renouvelables est significatif d'une ambition forte, sinon du pari. Une telle démarche revient à s'interroger sur :

- l'existence d'un marché, c'est-à-dire d'une demande de biens et services comme d'une offre.
- les contours de l'action publique et notamment de l'action locale.

Le premier point appelle les remarques suivantes :

- du côté de la demande, nous pouvons souligner :
 - **l'existence d'une politique régionale ambitieuse**, relayant une politique européenne de développement de l'utilisation des énergies renouvelables;
 - **la contrainte environnementale et les engagements de Kyoto** sont autant de vecteurs favorables au développement d'un marché et donc de ce secteur d'activité ;
 - **la sensibilité croissante de l'opinion publique**, comme des collectivités territoriales quant à la mise en œuvre de ces nouvelles formes de production d'énergie
- du côté de l'offre, nous pouvons souligner :
 - **la présence de quelques PME** comme en témoigne le salon des énergies renouvelables de Saint-Amarin, ou d'autres dans le secteur de l'énergie, des équipements de chauffage etc.
 - **la présence du Lycée du Bâtiment** dont le projet vise la mise en place de formations supérieures (BTS et licence professionnelle dans la mise en œuvre des énergies renouvelables) et qui sera donc à même de former une main d'œuvre qualifiée.

Le deuxième point appelle les remarques suivantes :

- les pouvoirs publics locaux peuvent agir sur la demande locale, par la réalisation d'opérations exemplaires, mais aussi par l'incitation en relayant les politiques régionales.
- les pouvoirs publics locaux peuvent agir sur l'offre, par le biais d'une animation économique ciblée autour du pôle de compétence identifié pour favoriser et accélérer les transferts de compétences, source de compétitivité des PME locales qui pourront alors s'adresser à des marchés extérieurs.

Cependant, se restreindre à ces aspects immédiats revient à occulter d'autres facettes et retombées d'une telle politique en terme de notoriété du territoire et donc de son attractivité touristique et économique.

PREAMBULE

Les enjeux d'une meilleure maîtrise des ressources naturelles

Un enjeu environnemental

Economie et écologie sont souvent considérées comme inconciliables. Ainsi, l'économie prime souvent sur la protection de l'environnement, au nom de l'emploi, de la croissance, de la lutte contre la pauvreté...

Cependant, l'écologie impose ses limites. En moins de deux siècles les seules sociétés industrielles ont généré des pollutions et déséquilibres planétaires. Comment alors espérer assurer aux 6 milliards d'hommes de l'an 2000 et aux 11 milliards de 2050, le niveau de vie de nos classes moyennes, sans accélérer l'épuisement des ressources fossiles et la dégradation irréversible de la biosphère ?

C'est dans ce contexte, que l'accès aux ressources énergétiques est l'objet d'enjeux stratégiques majeurs dont certains voient l'expression dans différents conflits meurtriers, que ce soit en Irak, Tchétchénie, Afghanistan, Afrique...

Le « Sommet de la Terre » de Rio en 1992, et plus tard celui de Tokyo, ont mis les conditions **d'un développement soutenable** au centre des préoccupations en associant dans une même problématique les deux termes *a priori* antinomiques, « environnement » et « développement ». Il s'agit alors de réaliser les conditions d'un « **développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs** ».

En préambule de son avis sur les énergies renouvelables, le Conseil de Développement a souhaité rappeler cet **enjeu environnemental** majeur, qui souligne d'autres **enjeux, politiques et sociétaux**.

Un enjeu politique

Demain peut-être, les progrès de la science permettront de fournir à l'ensemble de l'humanité une énergie abondante et peu onéreuse. Cependant, nul n'étant devin et pour ne pas hypothéquer un avenir incertain, le principe de précaution s'impose, et engage notre responsabilité collective. Par ailleurs, il convient d'anticiper l'inexorable épuisement des réserves en énergies fossiles qui devrait être effectif dans environ 40 ans.

Ainsi, la crise de l'environnement est une belle occasion de renouveler l'inspiration de la Charte des Nations Unies qui s'ouvre sur la formule, « **Nous les peuples du monde** » et **affirmer ainsi la primauté des choix politiques sur les mécanismes purement financiers ou économiques**.

Un enjeu social et sociétal

Comme la question du développement soutenable pose celle de la croissance économique, ne devrions nous pas également nous interroger sur cette croissance exceptionnelle du 20^e siècle et qui n'a pourtant fait disparaître ni la pauvreté, ni l'exclusion, ni les injustices. Qu'en sera t-il demain, quand nos économies ne seront plus alimentées par une énergie abondante et bon marché ?

La problématique du développement à long terme du Pays des vallées de la Thur et de la Doller est forcément enserrée dans cette problématique globale. Comment penser l'avenir de nos enfants, c'est-à-dire leur capacité à accéder à une énergie suffisamment abondante et sûre pour vivre, se chauffer, s'éclairer, se déplacer, communiquer, travailler, se nourrir, s'instruire, se divertir, être solidaire... ?

La maîtrise de l'énergie présente un enjeu social fort. Dans un contexte de renchérissement structurel du prix de l'énergie, les plus démunis seront les premiers touchés, parce qu'ils habitent des logements sociaux mal isolés et dotés d'équipements peu performants (souvent de simples convecteurs), mais aussi parce que les déplacements domicile - travail coûteront de plus en plus cher et limiteront l'accès à l'emploi.

Un enjeu local

Dans cette perspective, les collectivités locales ont leur rôle à jouer, au côté d'autres acteurs que sont d'abord les citoyens, l'Etat, les ONG, etc., il s'agit de développer une politique ambitieuse et audacieuse dans ce domaine. Quels peuvent en être les grands axes, comment la mettre en œuvre à l'échelle du Pays ? Ce document tente d'apporter quelques éléments de réponse.

En conclusion de ce préambule, le Conseil de développement estime que :

- **le développement des énergies renouvelables est nécessaire et incontournable**, parce que ces énergies sont propres et parce qu'elles sont renouvelables et donc inépuisables ;
- **le développement des énergies renouvelables relève de choix politiques**, parce que les seuls critères du marché n'ont pour l'instant pas réussi à limiter le gaspillage de l'énergie et le développement de pollutions planétaires ;
- **le développement des énergies renouvelables est un enjeu stratégique**, parce qu'elles sont une alternative aux énergies fossiles, contrôlées par des pays souvent politiquement instables et parce qu'elles contribuent à concrétiser l'idéal « d'indépendance énergétique » ;
- **le développement des énergies renouvelables représente un enjeu social majeur**, car il est de notre responsabilité collective de fournir une énergie accessible à tous, aujourd'hui, mais aussi demain ;
- **le développement des énergies renouvelables représente un enjeu sociétal**, car sans vouloir hypothéquer notre niveau de vie, il est nécessaire d'adopter des modes de production, de consommation, d'habitation et de déplacement plus économes.

1- Pour que le Pays ancre durablement son action dans l'aménagement du territoire.

Par leur proximité les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables. En effet, ce sont les collectivités territoriales qui imaginent et mettent en œuvre des projets ambitieux. A l'exemple du développement des trams urbains mais aussi demain du Tram-Train qui desservira une partie du notre Pays.

Les politiques d'urbanisme, le développement de services de transport collectif, la construction et la gestion de l'habitat aidé etc. sont autant de leviers d'action pour favoriser des modes de vie plus économes en énergie comme pour promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Le Pays Thur Doller, parce qu'il possèdera peut-être la compétence SCOT, maîtrisera une des clefs importantes du succès. Par exemple, comme le souligne le CESA, produire des règles d'urbanisme demandant la mise en œuvre d'une solution « solaire passive », c'est-à-dire d'une bonne orientation d'un bâtiment, ne constitue ni gêne ni une contrainte majeure, ni un surcoût.

Ainsi, le Conseil de Développement demande que :

- **le Pays sensibilise les communes et groupements de communes aux questions relatives aux énergies renouvelables et plus largement aux problématiques du développement durable.**
- **chaque communauté de communes se dote d'un projet pilote en matière d'énergies renouvelables**
- **les collectivités s'engagent au côté du Pays à :**
 - **étudier la question des énergies renouvelables pour tout projet d'investissement**
 - **donner l'exemple** lors de leurs investissements
 - **nommer un élu et un technicien référent** en matière de développement durable
 - **mettre en place des procédures d'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables**
- **les collectivités, avec le soutien du Pays, de la Région, de l'Etat mènent des actions exemplaires et innovantes**, par exemple et sans être exhaustif :
 - **développer les expériences de chaufferies bois collectives** (réseau de chaleur dans un lotissement, l'habitat collectif...), à hauteur de 4 nouvelles chaufferies bois d'ici 2007
 - **modifier les règles d'urbanisme** pour favoriser le développement du solaire passif en imposant un orientation optimale des bâtiments pour capter l'énergie solaire
 - **introduire à titre expérimental une obligation solaire dans les plans d'urbanisme locaux**
 - **réaliser une OPAH avec un volet énergies renouvelables**
 - **réhabiliter et exploiter les micro-centrales** sur les cours d'eau. L'objectif de 8 micro-centrales réhabilitées d'ici 2007 semble raisonnable.

2 - Pour fédérer les acteurs au sein d'un partenariat actif

Le Pays Thur Doller dispose de plusieurs atouts significatifs pour mener une politique ambitieuse, vecteur d'image et de notoriété du territoire. Par exemple et sans être exhaustif :

- **la volonté politique de plusieurs élus** de développer des projets innovants comme en témoignent les chaufferies bois, les projets d'urbanisme intégrant la dimension des énergies renouvelables, le chauffage solaire d'équipements publics, la création d'un groupement d'entreprises pour la production de plaquettes...
- **une capacité technique** au travers la présence de plusieurs lycées d'enseignement professionnels et notamment le Lycée du bâtiment de Cernay. Ce dernier, dont la vocation est de devenir un centre de ressources et de diffusion technologique est un atout essentiel. Ainsi, avec l'appui de la Région, il met en œuvre un projet ambitieux de formations de haut niveau.
- **des associations actives** participent à sensibiliser le public à l'enjeu des énergies renouvelables.
- **des ressources naturelles abondantes et renouvelables** :
 - un massif forestier producteur de bois même si l'exploitation en zone de montagne n'est pas toujours aisée
 - un ensoleillement en moyenne pour l'Alsace, de 1800 heures par an sur un total de 4380 heures de jour par an.
 - une ressource hydraulique, aujourd'hui largement sous exploitée. « Pas moins de 43 micro-centrales fonctionnaient par exemple sur la Thur et la Lauch avant 1945. [...] La réhabilitation des micro-centrales alsaciennes permettrait de fournir près de 130 000 MWh/an, soit la consommation électrique de près de 45 000 foyers alsaciens. »¹
- **la présence de professionnels**, architectes ou installateurs qui ont su développer leur renommée sur la mise en œuvre des énergies renouvelables, comme la présence de l'une ou l'autre PME du secteur du chauffage ou de l'environnement.
- **une volonté régionale affichée de promouvoir les énergies renouvelables.**
- **la proximité de Fribourg, ville renommée pour son action en faveur du développement de l'utilisation des énergies renouvelables.**

Le Pays Thur Doller doit chercher à fédérer ces acteurs pour faire des énergies renouvelables un axe structurant du développement du territoire local.

Le Conseil de Développement demande que le Pays :

- **concrétise un partenariat de long terme avec les principaux acteurs publics, pour organiser et financer un programme ambitieux de promotion et de développement des énergies renouvelables.**
- **associe les partenaires du territoires, associations, lycées, entreprises, professionnels à la définition d'une politique sectorielle et transversale en intégrant les aspects sociaux, urbanistiques, touristiques, économiques...**
- **accompagne et assure le relais du Lycée du Bâtiment dans une dynamique de formation autour des énergies renouvelables.**
- **relaie fortement sa politique auprès des communautés de communes et des communes ;**
- **mette en place une « Régie Energétique » réunissant les communes ou communautés de communes du Pays.** Ainsi s'agirait-il de structurer ces dernières autour de la question énergétique leur permettant de pleinement s'investir et de se réapproprier le pouvoir de décisions dans ce domaine.
- **noie une relation privilégiée et partenariale avec la ville de Fribourg**, pour bénéficier de sa renommée, et s'inscrire dans des programmes européens et échanger les expériences.

3 - Pour que le Pays mobilise l'ensemble de la population de son territoire autour d'un projet fédérateur

La mise en œuvre d'une telle politique suppose que le Pays Thur Doller se dote des moyens de mieux communiquer et mieux informer l'ensemble de la population du territoire.

¹ CESA, *Les énergies renouvelables en Alsace : diagnostic et perspectives de développement, Synthèse des fiches d'évaluation réalisées par le CESA*, septembre 2003, pp. 28-29

D'autres domaines ont montré à la fois l'importance de la communication, mais aussi la réceptivité du public. Ainsi, le SIVU Thann-Cernay n'atteindrait pas le degré et la qualité de tri des ordures ménagères sans l'adhésion de la population.

A l'instar de cet exemple, il est nécessaire d'informer au mieux sur les potentialités de développement des énergies renouvelables, les aides financières et techniques... auprès des adultes, mais aussi de soutenir des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des enfants.

Le Pays, là aussi, dispose d'un certain nombre d'atouts :

- la présence d'associations environnementalistes actives, tant sur son territoire, qu'à proximité (Alter Alsace Energie à Lutterbach par exemple) ;
- l'existence de deux médiathèques, qui pourraient devenir des lieux d'information grand public par le biais d'expositions et de fonds documentaires ;
- le Lycée du bâtiment de Cernay, centre de ressource technologique auprès des professionnels ;
- plusieurs réalisations d'équipements publics, de maisons individuelles...
- ...

Le Conseil de Développement demande donc que :

- **le Pays développe des actions de sensibilisation du public** : point d'information dans les médiathèques, accès au conseil facilité, visite de sites pilotes, opérations de type vitrine...Une action particulière doit être menée en direction des enfants.
- **le Pays développe des actions de sensibilisation des prescripteurs, architectes, entreprises du bâtiment...**
- **les collectivités s'engagent à délivrer des documents d'information** sur les aides et les solutions « énergies renouvelables » dès la demande de Certificats d'urbanisme et assistent les personnes intéressées dans leurs démarches.
- **le Pays poursuive son soutien aux manifestations existantes**, à l'instar du Salon des ENR de Saint-Amarin et soutienne de nouvelles initiatives.
- **le Pays encourage des actions visant à susciter la participation des citoyens dans les projets** ayant trait aux énergies renouvelables, à l'image de l'association créée dans la vallée de Kaysersberg.

4- Pour une politique en faveur des économies d'énergie

Parallèlement au développement de l'utilisation des énergies renouvelables, il est nécessaire de promouvoir des politiques permettant d'économiser l'énergie. Il est généralement admis qu'il est possible de diviser notre consommation d'énergie par deux sans diminuer la qualité de vie des Français.

Les économies d'énergie représentent donc un gisement important d'énergie.

Dans son avis 2003, le CESA écrit que « les 2/3 des réductions d'émission de gaz à effet de serre proviendront de l'énergie économisée [...] »²

Le domaine des économies d'énergie touche différents secteurs, par exemple, l'habitat neuf et ancien, la production de biens et de services, le transport et les déplacements, l'éclairage public. Affronter l'ensemble de ces champs d'action apparaît utopique à l'échelon du Pays, cependant, certains semblent plus accessibles à une politique locale, ainsi, à titre d'exemple et sans être exhaustif :

- favoriser des déplacements plus économes en énergie en développant les itinéraires cyclables en site urbain (accès aux commerces, aux écoles, aux zones d'activité...)
- favoriser les transports collectifs, en poursuivant la réflexion sur l'accès au tram-train, mais aussi en poursuivant les études engagées.
- promouvoir l'utilisation de nouveaux matériaux ou techniques de construction permettant une meilleure isolation des bâtiments ;
- réaliser systématiquement des bilans énergétiques sur les équipements publics ou parapublics
- promouvoir les diagnostics énergétiques auprès des particuliers comme des professionnels...

² CESA, *Les énergies renouvelables en Alsace : diagnostic et perspectives de développement, Synthèse des fiches d'évaluation réalisées par le CESA*, septembre 2003, p. 2

Ainsi, le Conseil de Développement, à l'exemple du CESA, demande au Pays

- **d'inciter les collectivités locales à :**
 - **développer les diagnostics énergétiques** (largement subventionnés) sur leurs bâtiments, comme sur ceux de leurs partenaires (OPHLM, centres socio-culturels...), car l'économie d'énergie est souvent facile à réaliser.
 - **créer 3 postes d'économies de flux**, qui, à l'expérience, génèrent davantage d'économies qu'ils ne coûtent.
 - **mener des actions exemplaires en matière de construction de bâtiments économes en énergie**, dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC, de réhabilitation de bâtiments anciens ou de réalisation de bâtiments publics par exemple.
 - **à être particulièrement attentives à la sauvegarde des ressources naturelles locales** : massifs forestiers, ressources en eau, etc.
- **de demander à la Région Alsace, à l'instar du CESA, de créer des formations initiales ou continues d'économies de flux. Ces formations pouvant au moins en partie être réalisées avec le partenariat du Lycée du Bâtiment.**

5- Pour que Pays Thur Doller relaie avec ambition la politique régionale

En février 2002, la Région Alsace a saisi le CESA sur les orientations à donner à sa politique en faveur des énergies renouvelables et ceci dans le contexte suivant :

- celui de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre suite aux accords de Kyoto ;
- celui de la sécurisation des approvisionnements énergétiques, alors qu'une partie des pays producteurs d'énergie fossile sont dans des zones instables ;
- celui du développement de 15 % à 21 % de la part d'électricité d'origine renouvelable produite en France d'ici 2010, dans un contexte de croissance annuelle de 1 à 2 % de la consommation.

Le CESA estime nécessaire que l'action de la Région s'inscrive dans la durée afin de parvenir aux résultats énoncés au schéma des services collectifs de l'énergie (stabilisation des émissions de CO₂ ; doublement de la contribution des énergies renouvelables (ENR) dans le bilan énergétique territorial ; doublement de la contribution des ENR dans la production d'électricité). Le CESA demande donc à la Région de fixer des objectifs chiffrés et de bâtir sa politique autour de deux axes complémentaires et indissociables :

- **la maîtrise de la demande énergétique, principal moyen d'action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;**
- **le développement, au côté des grands sites de production de compétence nationale, d'une diversification de la production par la valorisation des ressources locales.**

S'inspirant de cette démarche, **le Conseil de Développement exprime le même souhait vis à vis du Pays Thur Doller et notamment que :**

- **au côté de la Région, le Pays définisse et s'engage dans une politique ambitieuse et de long terme de développement des énergies renouvelables ;**
- **le Pays s'engage sur des objectifs chiffrés ambitieux de production d'énergies renouvelables comme d'économie d'énergie. L'objectif est de produire 21% d'électricité d'origine renouvelable.**
- **le Pays s'engage pleinement dans la filière bois – énergie en privilégiant l'exploitation de la ressource locale**
- **le Pays s'impose comme le fer de lance alsacien en matière d'énergies renouvelables**

CONCLUSION

Pour faire de la crise de l'énergie une chance pour le territoire

La question de l'énergie et plus largement celle de la maîtrise d'une croissance économique moins dépendante de ressources naturelles limitées est cruciale mais doit aussi constituer une chance pour notre territoire. Une chance car :

- **notre territoire dispose de ressources énergétiques renouvelables** à travers ses forêts, rivières et son ensoleillement.
- **notre territoire dispose des atouts pour développer un secteur économique dynamique de PME autour de la mise en œuvre des énergies renouvelables.** La présence du Lycée du Bâtiment, d'industriels du chauffage, d'artisans et d'installateurs, comme d'architectes sont autant d'éléments d'un pôle de compétences à porteur de développement car en capacité d'exporter son savoir-faire vers d'autres marchés que locaux.
- **notre territoire dispose d'un environnement encore de qualité, propice au développement d'une attractivité touristique plus forte** même s'il est marqué par une industrialisation ancienne et en déclin.
- **un tel projet est porteur d'une identité forte** pour un territoire. Prenons l'exemple de Fribourg qui en quelques années est devenue la référence européenne en matière d'énergies renouvelables.

La thématique des « énergies renouvelables » apparaît transversale et susceptible de générer des effets d'entraînement multiples si :

- **le Pays parvient à se doter d'une politique ambitieuse** en matière de développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie ;
- **le Pays réussit à mobiliser des partenariats forts et durables, techniques et financiers** autour de ce projet ;
- **la politique du Pays favorise et organise les transferts de compétences** du Lycée du bâtiment (comme des autres Lycées professionnels), vers les PME du secteur du bâtiment et de l'énergie ;
- **le Pays se dote d'une image forte en la matière.** Image qui sera vecteur de communication, aussi bien dans le secteur touristique où elle sera cohérente avec la valorisation des atouts naturels du territoire, comme en matière industrielle pour attirer des investissements extérieurs dans ce type d'activité.
- **le Pays se dote de compétences techniques pour mettre en œuvre un projet** associant un ou plusieurs pôles de formation, des PME du territoire ou proches du territoire, de partenaires institutionnels et publics pour porter des démarches innovantes ;
- **le Pays, dans sa réflexion, prend en compte l'ensemble des formes d'énergies renouvelables sans évacuer d'emblée certaines techniques comme l'éolien**
- **le Pays développe une démarche transversale** forte, associant divers champs de compétences : l'urbanisme, l'économie, le tourisme, les déplacements, l'information et l'éducation, la formation, la gestion des forêts...
- **les modes d'évaluation d'une telle politique ne sont pas uniquement financiers et à court terme, mais globaux et à moyen et long terme.**

A ces conditions, nous pouvons réaffirmer les ambitions de :

- **faire de notre Pays le fer de lance d'une politique régionale en matière d'énergies renouvelables ;**
- **créer un secteur d'activité autour des énergies renouvelables et des économies d'énergies ;**
- **promouvoir un développement économique durable plus respectueux de notre environnement.**
- **concilier des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.**

Pour y parvenir, le Pays Thur Doller doit pouvoir se fixer des objectifs prioritaires :

- **créer une Régie Energétique**
- **développer 4 chaufferies bois collectives d'ici 2007**
- **réhabiliter 8 micro-centrales hydrauliques d'ici 2007**
- **s'engager pleinement dans la filière bois-énergie en privilégiant l'exploitation de la ressource locale**
- **créer 3 postes d'économies de flux sur le Pays**
- **produire 21% d'électricité d'origine renouvelable**
- **initier des actions de sensibilisation du grand public**

